Driver Safety – The Dangers of Loose Cargo Stats and Facts -French



FAITS

1. **Instabilité du Véhicule :** les chargements non sécurisés peuvent se déplacer pendant le transport, ce qui affecte l'équilibre du véhicule et augmente le risque de renversement ou de mise en portefeuille, en particulier dans le transport commercial.
2. **Chocs Contre le Conducteur :** des chargements mal arrimés dans les fourgonnettes ou les camionnettes peuvent heurter le conducteur en cas de freinage brusque ou d'accident.
3. **Éjection de Chargement :** les matériaux non fixés qui tombent des plateaux ou des camions peuvent heurter d'autres véhicules ou des piétons, causant des blessures graves, voire mortelles.
4. **Blessures Lors du Déchargement :** les travailleurs qui déchargent des marchandises non arrimées sans précaution peuvent être heurtés par des objets qui tombent ou des palettes qui se déplacent.
5. **Mauvaise Répartition du Poids :** les charges inégales ou qui se déplacent exercent une pression sur la suspension et les systèmes de freinage du véhicule, ce qui réduit la maniabilité et augmente l'usure.
6. **Mouvement de la Cargaison lors d'un Freinage d'Urgence :** les arrêts brusques peuvent faire basculer vers l'avant les objets mal arrimés, endommageant l'intérieur du véhicule ou causant des blessures par choc.

STATISTIQUES

- Les données BLS 2023 ont fait état de 15 600 blessures non mortelles dans les professions liées à l'automobile et aux activités de plein air, dont environ 1 200 liées à des incidents liés au transport de marchandises. Les blessures par écrasement (15 %) et les lacérations (10 %) étaient courantes, l'insuffisance des EPP ou de la sécurisation contribuant à 18 % des cas.
- En 2024, la NHTSA a enregistré 42 514 décès sur la route, dont environ 2 % (environ 850) étaient liés à des problèmes de chargement, notamment à des chargements mal arrimés. Les décès sur le lieu de travail étaient rares (<1 %), mais liés à des chargements non sécurisés, selon l'OSHA.
- En 2024, les infractions aux règles relatives aux EPP (29 CFR 1910.132) se classaient au 6e rang (1 876 citations), notamment le port d'un HVSA ou d'un casque de sécurité inadéquat lors de la manutention de marchandises. Des infractions aux règles de sécurité des véhicules (par exemple, l'arrimage des

marchandises, FMCSA 49 CFR 393) ont également été constatées.

- Une étude de la NHTSA réalisée en 2022 a révélé que les HVSA et les casques de sécurité réduisaient de 20 % les blessures liées au chargement dans les zones de travail, mais que seulement 65 % des conducteurs utilisaient systématiquement les EPP requis.
- WorkSafeBC a signalé 25 à 30 décès par an dans les professions en extérieur en Colombie-Britannique (2020-2023), les incidents liés à des chargements non sécurisés étant rares (<1 %), mais liés à l'instabilité des véhicules.
- Les données du CCHST pour 2023 ont montré que les HVSA, les casques de sécurité et l'arrimage adéquat du chargement réduisaient de 22 % les blessures dans les tâches liées au transport.
- Les amendes prévues en Ontario pour 2024 (jusqu'à 500 000 dollars) visent les infractions à la SST, notamment le fait de ne pas fournir d'EPP ou de ne pas assurer l'arrimage du chargement.